

Annexe à la délibération N° 1/5 du 09/02/2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260209-26_02_09_DLKL01-DE

la Présidente
du CCAS
Donathea BERTRAND



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

Sommaire

I- Rapport sur les dossiers traités 2022-2026

II- Rétrospective budgétaire 2022-2026

III- Engagements 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

SLO

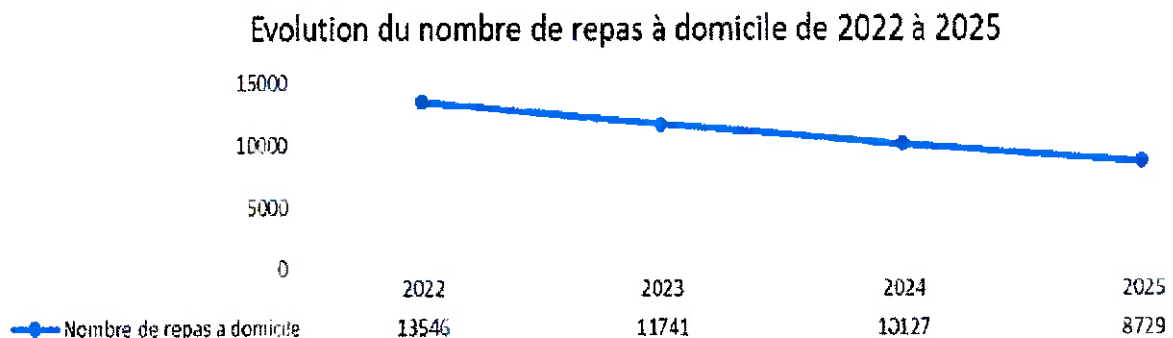
ID : 059-265902122-20260209-26_02_09_DKL01-DE

I- Rapport sur les dossiers traités 2022-2025

1- Repas à domicile :

13546 repas en 2022,11741 repas à 2023, 10127 repas en 2024 et 8729 repas en 2025.
Actuellement, le CCAS distribue une moyenne de 30 repas par jour.
Cette baisse est justifiée par de nombreux départs de personnes en maison de retraite, des décès et d'arrêt de personnes qui avaient pris ponctuellement le temps de leur convalescence.
Une communication sera faite de nouveau sur les magazines publiés de la commune (Estaires info+ et Estaires info seniors).

Le CCAS a également facturé pour l'année 2025, pour information, 6 repas dans le cadre du repas des aînés pour les accompagnants n'ayant pas atteint l'âge et 4 repas dans la cadre du goûter de Noël pour les accompagnants n'ayant pas atteint l'âge.



2- Aide alimentaire :

La distribution de l'aide alimentaire est régie par « le règlement des aides facultatives ». L'attribution et le montant des aides à caractère régulier sont décidés en s'appuyant sur le calcul du « reste à vivre » par jour et par personne.

Le « reste à vivre » par jour et par personne se définit comme suit :

(Ressources mensuelles du foyer – charges fixes) / (Nombre de personnes au foyer x30)

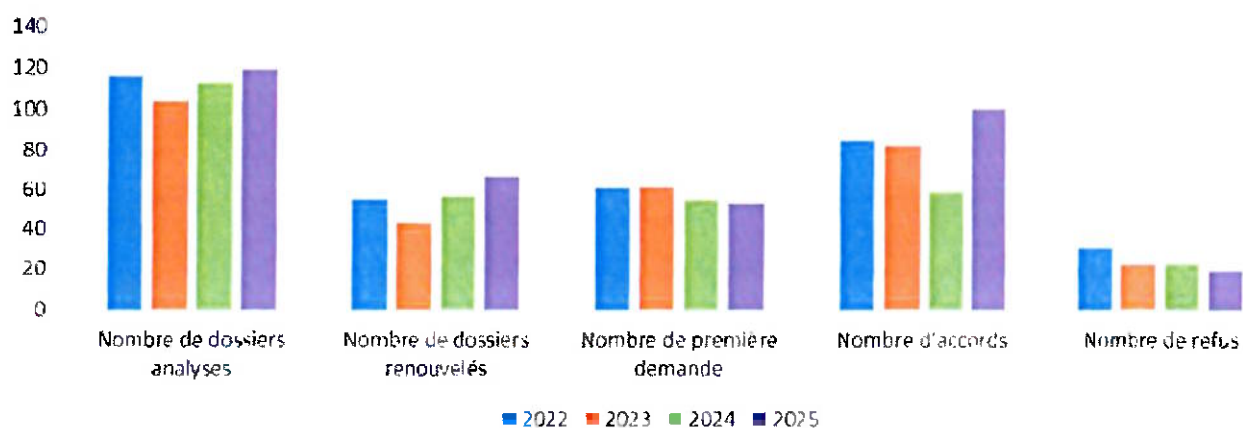
Les aides régulières sont attribuées lorsque le reste à vivre est inférieur à 6 € par jour et par personne.

Le montant des aides alimentaires est fixé en fonction du nombre de personnes du foyer et qui oscille entre 20€ (1 personne) et 60€ (6 personnes et plus).

Un coefficient multiplicateur est appliqué de 1 à 3 selon la moyenne économique.
Toutefois, le montant des aides alimentaires cumulées ne peut pas dépasser 100 € par mois.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers analysés	116	104	113	119
Nombre de dossiers renouvelés	55	43	57	67
Nombre de première demande	61	61	55	53
Nombre d'accords	85	82	89	100
Nombre de refus	31	22	23	19

Evolution des dossiers d'aide alimentaire
de 2022 à 2025

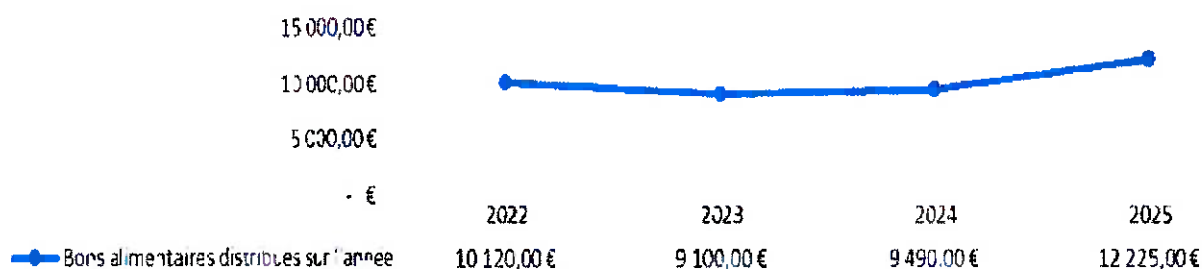


	2022	2023	2024	2025
Bons alimentaires distribués sur l'année	14 375,00€	10 120,00€	9100,00€	12 225€

L'enveloppe attribuée à l'aide alimentaire pour 2025 s'élève donc à 12 225 € dont 900 € en secours exceptionnels.

Il est également important de préciser que pour le mois d'août 2025, les bénéficiaires de l'ESI ont obtenu des bons alimentaires pour ces périodes (585€), l'ESI étant fermée.

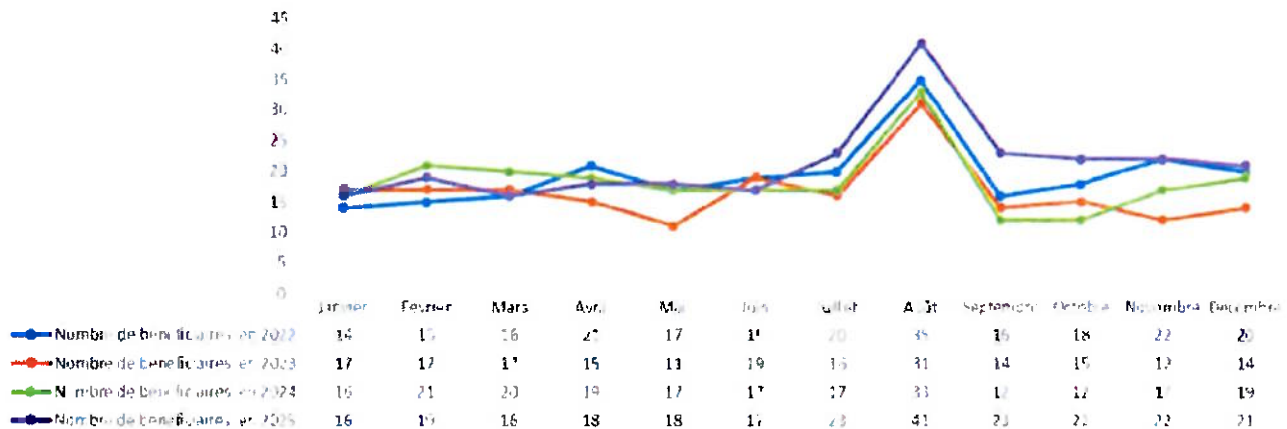
Evolution du montant des bons alimentaires distribués de 2022 à 2025



- Evolution du nombre de bénéficiaires des bons alimentaires de 2022 à 2025

Mois	Nombre de bénéficiaires en 2022	Nombre de bénéficiaires en 2023	Nombre de bénéficiaires en 2024	Nombre de bénéficiaires en 2025
Janvier	14	17	16	16
Février	15	17	21	19
Mars	16	17	20	16
Avril	21	15	19	18
Mai	17	11	17	18
Juin	19	19	17	17
Juillet	20	16	17	23
Août	20 +15(ESI)	15+16(ESI)	18 + 15(ESI)	26 + 15 (ESI)
Septembre	16	14	12	23
Octobre	18	15	12	22
Novembre	22	12	17	22
Décembre	20	14	19	21

Evolution du nombre de bénéficiaires des bons alimentaires
de 2022 à 2025



3- Aides financières (hors aide alimentaire) :

En 2022 : 2 dossiers de demande d'aide financière

- Une demande pour frais de déplacement pour formation d'assistante maternelle :
1 accord pour un total de 150€
- Une demande pour les frais d'obsèques
1 refus

En 2023 : 2 dossiers de demande d'aide financière

- Une demande pour la location d'un vélo électrique
1 accord pour un total de 150€ mais la personne n'a pas donné suite
- Une demande pour les frais d'obsèques
1 refus

En 2024 : 1 dossier de demande d'aide financière (frais obsèques)

1 refus

En 2025 : 4 dossiers de demande d'aide financière

- Une demande pour la participation à des frais d'auto-école
1 accord pour un total de 150€
- Une demande pour la location d'un vélo électrique
1 accord pour un total de 150€
- Une demande pour la participation aux frais de cantine
1 accord pour un total de 150€
- Une demande pour la participation aux frais d'obsèques
1 refus

4- Epicerie Solidaire Intercommunale (ESI)

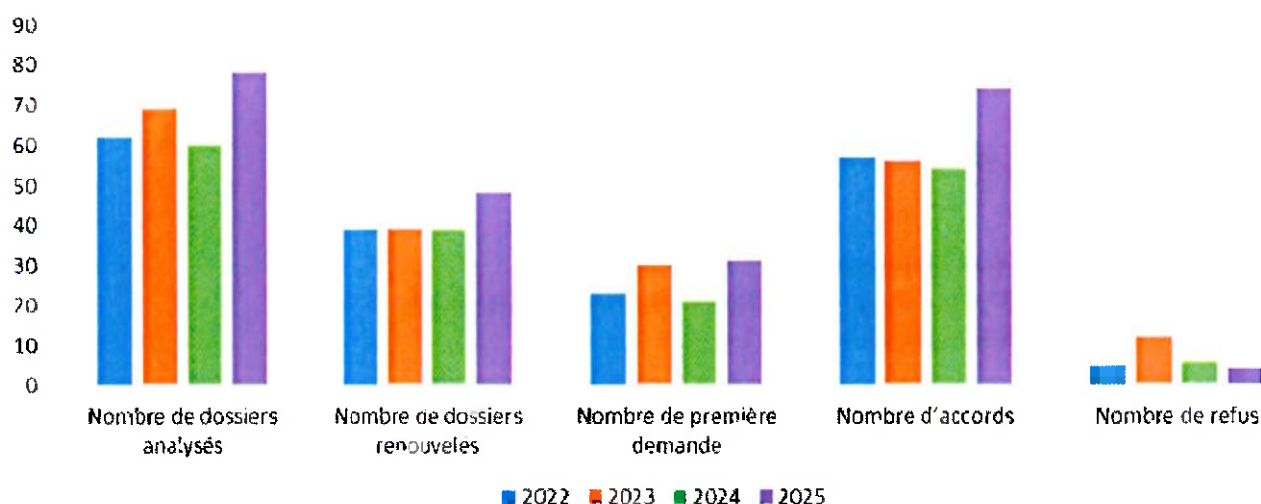
L'épicerie solidaire Intercommunale apporte une aide principalement alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Elle met à disposition de leurs bénéficiaires des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière.

Le CCAS accompagne les bénéficiaires, tout au long de leur parcours à l'ESI et notamment dans la réalisation de leur projet, préalablement défini avec eux.

Il est important de rappeler que les familles bénéficiant d'un accès à l'ESI disposent d'un plus grand pouvoir d'achat. Ainsi, l'attribution d'un montant de 10€ équivaut à une valeur de 50€ ; les prix des produits dans le camion ESI étant à 20% du prix des produits vendus en magasin.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers analysés	62	69	60	78
Nombre de dossiers renouvelés	39	39	39	48
Nombre de première demande	23	30	21	31
Nombre d'accords	57	57	54	74
Nombre de refus	5	12	6	4

Evolution des dossiers d'épicerie sociale
de 2022 à 2025



	2022	2023	2024	2025
Montant attribué par la commission à l'ESI	3397,50€	3369,15€	3075,68€	3871,41€
Montant normalement attribué en bons alimentaires	6795€	6738,15€	6151,36€	7742,82€
Montant facturé par la CCFL au CCAS et donc utilisé par les usagers	3316,63€	3369,15€	3075,68€	3871,41€
Montant économisé par le CCAS par le biais de l'ESI	3478,37€	3369,15€	3075,68€	3871,41€

Pour information, le montant des dépenses des usagers à l'ESI s'élève donc à 3871,41 €, ce qui représente en réel, dans le commerce, un montant de 19114,26€.

Evolution du montant attribué à l'épicerie sociale de 2022 à 2025

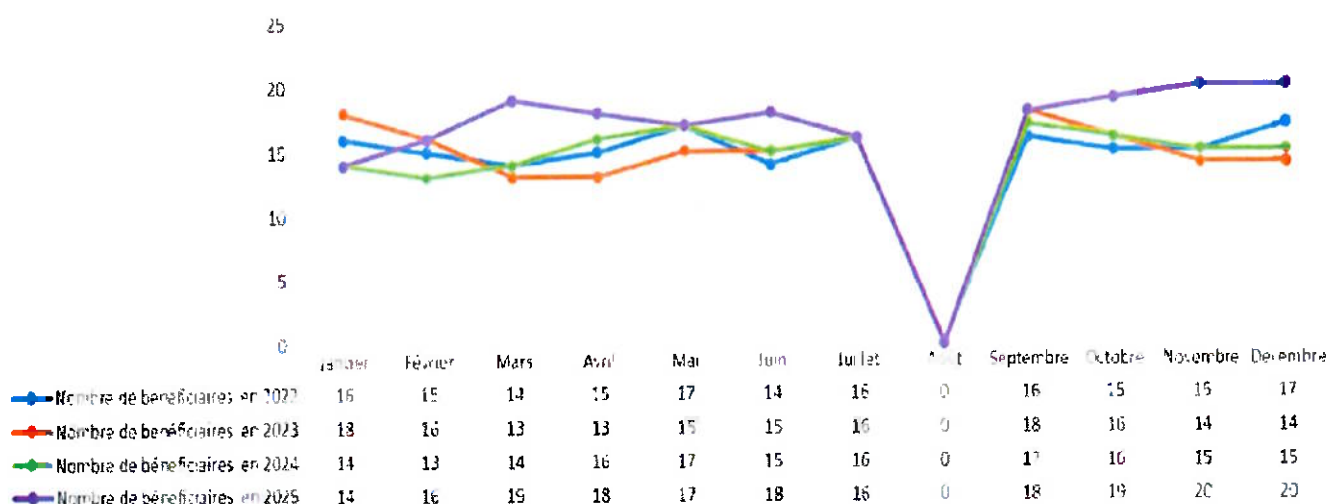


→ Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ESI de 2022 à 2025

S'LO

Mois	Nombre de bénéficiaires en 2022	Nombre de bénéficiaires en 2023	Nombre de bénéficiaires en 2024	Nombre de bénéficiaires en 2025
Janvier	16	18	14	14
Février	15	16	13	16
Mars	14	13	14	19
Avril	15	13	16	18
Mai	17	15	17	17
Juin	14	15	15	18
Juillet	16	16	16	16
Août	0	0	0	0
Septembre	16	18	17	18
Octobre	15	16	16	19
Novembre	15	14	15	20
Décembre	17	14	15	20

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ESI de 2022 à 2025



→ Ateliers

Durant l'année 2025, il y a eu plusieurs ateliers organisés via l'épicerie sociale :

- 20 janvier : escape game sur le thème du développement durable
- 11 février : atelier culinaire
- 11 mars : hygiène et réalisation d'un savon
- 1^{er} avril : atelier sur la gestion du stress
- 8 avril : atelier parents-enfants
- 22 avril : atelier sur les plantes aromatiques (plantations et utilisations)
- 6 mai : vide-dressing
- 20 mai : atelier sur la fabrication des produits d'hygiène et d'entretien
- 3 juin : atelier cuisine et atelier anti-gaspi
- 18 juin : visite à la ferme burette de Fleurbaix
- du 7 au 11 juillet : semaine « Bien-être »
- 23 septembre et 9 octobre : atelier cuisine
- 27 novembre : atelier petit déjeuner « Kellog's »

5- Fonds de solidarité logement

→ Le nombre de dossiers instruits

	FSE GDF	FSE EDF	FSE EAU	FSL AIDE A L'INSTALLATION	FSL IMPAYES LOYERS	FSL RECEVABILITE	FSL REPERAGE SITUATION LOGEMENT	TOTAL
2022	3	3	1	3	3	5	3	21
2023	4	2	4	5	5	6	6	32
2024	4	8	4	7	4	3	2	32
2025	8	12	6	0	4	7	0	37

→ Le montant des aides accordées par le Conseil Départemental

	FSE GDF	FSE EDF	FSE EAU	FSL LOYER (aide à l'installation et impayés de loyers)	TOTAL
2022	1 112,42€	227,03€	339,30€	4 733,76€	6 412,52€
2023	0€	0€	1 272,61€	6 822,31€	8 094,92€
2024	1 200€	2 898,67€	649,38€	4 004,05€	8 752,10€
2025	1 200€	624,09€	1 944,30€	2 347,88€	6 116,27€

6- Accompagnement du CCAS dans la constitution des

	2022	2023	2024	2025
Surendettement	4	0	4	2
DALO - PDALHPD	4	3	1	6
RSA	2	1	3	0
APA	0	1	0	0
ASL	8	7	3	8
MDPH	23	15	16	16
Téléalarme	5	9	7	11
CSS (ancienne CMU)	20	22	30	28
Micro-crédit	2	1	4	0
Invalidité	2	2	3	1
Dossiers retraite principale, complémentaires, allocation solidarité personnes âgées, pension de réversion, allocation veuvage	9	8	6	3

7- Logement

	2022	2023	2024	2025
Nombre de logements sociaux	460	473	473	485
Demandes de logements	120	118	134	129
Logements sociaux attribués				
- Partenord	9	5	13	7
- Logifim - Vilogia	6	8	14	1
- Flandre Opale Habitat (FOH)	11	10	19	9
Total	26	23	46	17

■ **Permanences logement et emploi**

Sur l'ensemble des logements attribués, 15 logements ont été attribués à des personnes résidant sur la commune et 2 logements attribués à des personnes extérieures à la commune. Mr Yves Colpaert, adjoint au logement, aux affaires sociales et à l'emploi, est présent à chaque commission d'attribution logement.

Il a également assuré 40 permanences sur l'année 2025 et a effectué 90 rendez-vous liés à une demande de logement social et 10 rendez-vous liés à une recherche d'emploi.

Il est également notifié que 8 personnes n'ont pas honoré leur rendez-vous.

■ **Service enregistreur – demande de logement social**

Pour l'année 2025, le CCAS a enregistré 48 créations de nouvelles demandes, 56 demandes de modification de demandes en cours, 25 renouvellements de demandes et 21 radiations de demandes (suite non-renouvellement de demande ou attributions de demandes de logement).

8- **Mission Santé Sociale (MISS)**

Mr Barbier, président de l'association MISS nous a transmis son rapport d'activité pour l'année 2025.

Il compte à ce jour 948 habitants de la CCFL affiliés sur 592 contrats répartis comme suit :

- Estaires 160 habitants assurés
- Fleurbaix 90 habitants assurés
- Haverskerque 37 habitants assurés
- La Gorgue 136 habitants assurés
- Laventie 155 habitants assurés
- Lestrem 80 habitants assurés
- Merville 161 habitants assurés
- Sailly sur la lys 129 habitants assurés

La fréquentation des permanences est restée importante avec au total 318 rendez-vous réalisés (66 sur Estaires, 25 sur Fleurbaix, 20 sur Haverskerque, 36 sur La Gorgue, 64 sur Laventie, 27 sur Lestrem, 33 sur Merville, 42 sur Sailly sur la lys).

Pour 2025, l'économie moyenne constaté par habitant est de 443€ soit 419 964€ pour la communauté de communes Flandre Lys.

9- **CCAS annexe**

Le CCAS a souhaité, par délibération du 15 décembre 2022, transférer les activités liées à l'épicerie sociale itinérante et certaines permanences vers la salle Sperata Deweppe située rue du Président Kennedy.

Les permanences sont bien mises en place (Mutuelle MISS, assistantes sociales MNS de Merville, ESI, Secours Catholique, CLCV) et l'association Solfa en cours d'année 2025.

Le CCAS a été sollicité par la plateforme de répit et d'accompagnement de la Flandre Intérieure (Maison des Aidants – dispositif porté par le Centre Hospitalier d'Armentières) afin d'avoir des créneaux pour réaliser des activités (réflexologie plantaire le 3^{ème} lundi après-midi

de chaque mois, socio-esthétique le 1^{er} jeudi matin de chaque mois (et le 1^{er} jeudi de chaque mois).

Le CCAS a donné un avis favorable pour ces permanences qui ont débuté au mois de janvier 2026.

10- Activités en faveur des aînés

Le CCAS continue de développer les activités envers les seniors dans le cadre de la convention signée avec le Département du Nord pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

- Activités mensuelles

Plusieurs activités mensuelles en faveur des seniors ont été proposées tout au long de l'année 2025 :

- *Mardi 11 février* : quizz musical aux Charmilles
39 inscriptions – 34 présents
- *Mardi 25 février* : Visite du lycée – section aéronautique
36 inscriptions – 36 présents
- *Mardi 11 mars* : cinéma « Marie-Line et son juge »
187 inscriptions – 152 présents
- *Mardi 1er avril* : Visite du lycée – section aéronautique
44 inscriptions – 44 présents
- *Vendredi 4 avril* : Visite du lycée Val de Lys – ASSP
20 inscriptions – 20 présents
- *Mardi 8 avril* : Gestes 1^{er} secours
51 inscriptions – 34 présents
- *Jeudi 24 avril* : Les charmilles – après-midi Disco
14 inscriptions – 14 présents
- *Lundi 5 mai* : Choix du menu – Collège Sacré-Cœur
4 présents
- *Mardi 27 mai* : Repas partagé – Collège Sacré-Cœur
8 inscriptions – 8 présents
- *Jeudi 26 juin* : Repas partagé aux Charmilles
9 inscriptions – 9 présents
- *Mardi 12 août* : Quizz musical aux Charmilles
26 inscriptions – 26 présents
- *Mardi 26 août* : Atelier céramique – Sensitropes Charlotte Lanselle
6 inscriptions – 6 présents
- *Jeudi 26 août* : Atelier céramique – Feu de joie Lucie Pillon

6 inscriptions – 6 présents

- Mardi 16 septembre : Loto aux Charmilles
53 inscriptions - annulé

- Mardi 23 septembre : Exposition « feu de joie »
19 inscriptions – 15 présents

- Jeudi 25 septembre : Baudet Pétanqueur – initiation à la pétanque
18 inscriptions – 14 présents

- Mardi 21 octobre : Scrapbooking – ateliers d'Olga
40 inscriptions – 32 présents

- **Repas des aînés**

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 19 juin 2025. Ce repas a été confectionné par le traiteur France Evènements.

300 seniors ont été présents lors de cet événement.

- **Semaine Azur**

La semaine Azur s'est déroulée du lundi 24 novembre au vendredi 28 novembre 2025 avec pour activités le théâtre (321 participants), le loto (227 participants), la danse en ligne (51 participants), le goûter dansant réunissant 320 seniors et la visite du musée La piscine à Roubaix (2 sessions 25 novembre et 5 décembre 185 participants).

Ces activités ont réuni un grand nombre de seniors.

La distribution des colis s'est déroulée le mercredi 3 décembre en journée et le jeudi 4 décembre en matinée, en drive comme l'année précédente.

En tout, 862 colis ont été commandés.

Concernant la maison de retraite, la distribution des 90 colis a eu lieu le mercredi 17 décembre.

- **Autres activités proposées durant l'année 2025**

- **Activités avec l'AFLA**

- **Ateliers socio-esthétique**

13-17-20-24-27 février - 6 inscriptions – 6 présents

- **Gestes 1^{er} Secours**

Mardi 29 avril : 15 inscriptions – 15 présents

- **Handfit et nutrition**

Mardi 13 mai : 15 présents – places limitées

- **Sophrologie**

Lundi 19 mai : 14 présents -places limitées

- **UFC que choisir**

Jeudi 9 octobre : 44 inscriptions – 31 présents

- Zumba Gold
Jeudi 23 octobre : 31 inscriptions – 16 présents

- Théâtre la compagnie La Belle Histoire – L'amour en héritage
183 présents

• Pédal'age
Du lundi 21 juillet au 31 juillet 2025 – Défi consistant à faire parcourir un maximum de kilomètres sur vélo elliptique ou vélo d'intérieur. Résidents, familles, visiteurs et bénévoles ont pédalé jusqu'au 31 juillet.

• Sessions séances piscine – aquagym (8 séances)
Des sessions ont été organisées du 4 mars au 24 juin réunissant 96 personnes.

• Repas intergénérationnels
Afin de créer du lien social entre les générations, la commune a mis en place le dispositif de repas intergénérationnels.

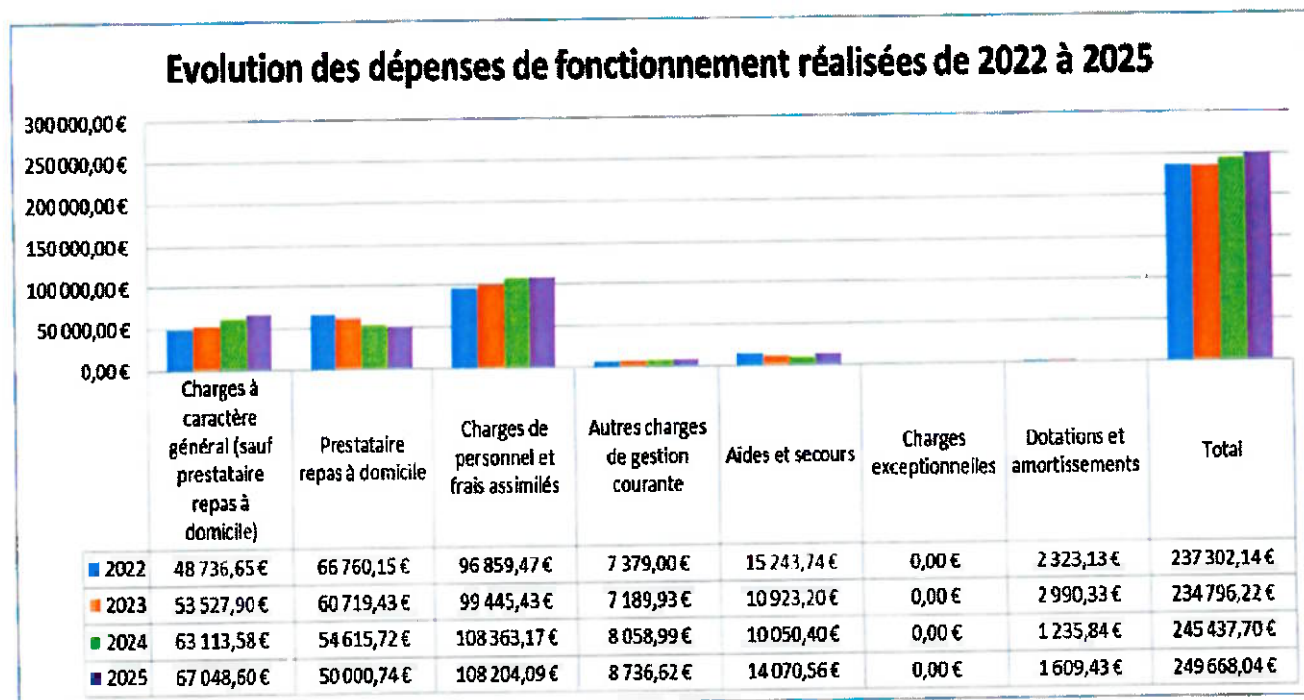
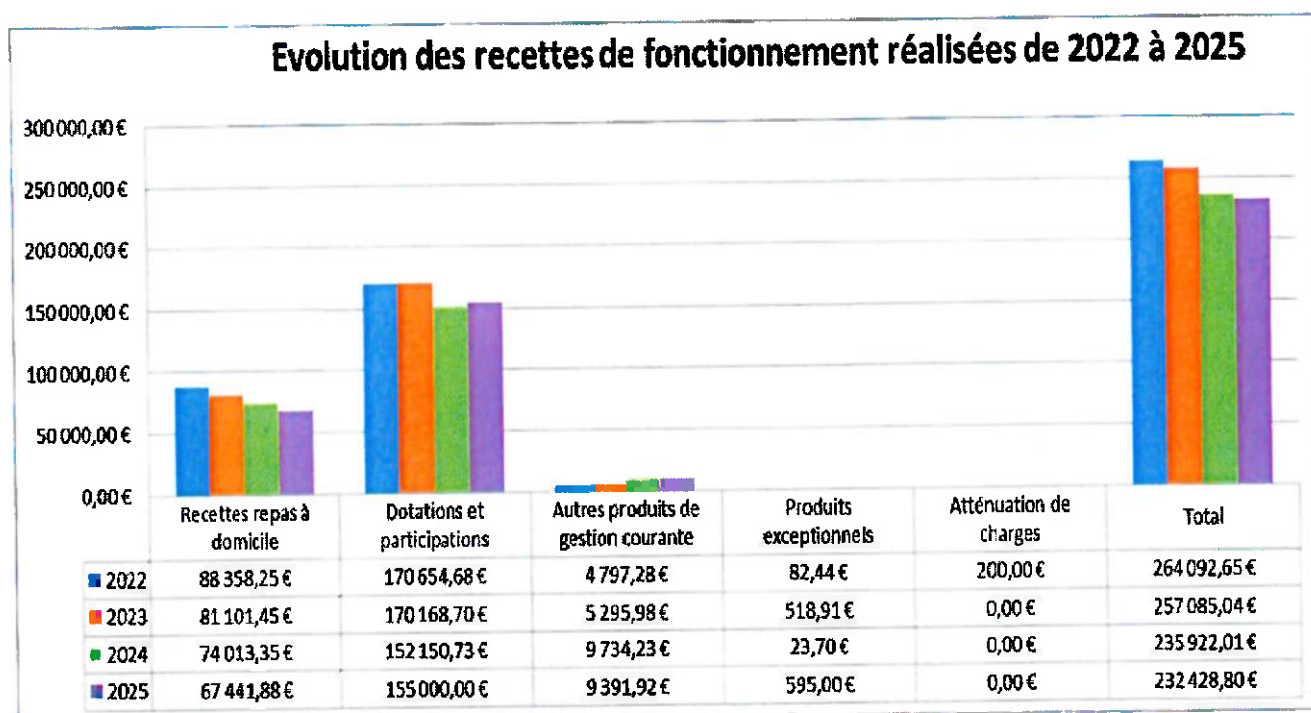
Pour l'année 2025, ils ont eu lieu :

- Vendredi 7 février : 12 présents
- Vendredi 4 avril : 14 présents
- Vendredi 17 octobre : 9 présents
- Vendredi 19 décembre : 9 présents

• Courrier du Père Noël
Pour information, 181 lettres ont été envoyées en réponse aux lettres déposées dans la boîte du Père Noël

Ces 40 événements constituent autant de moments de convivialité tout au long de l'année.

II- Rétrospective budgétaire 2022-2025

1- Evolution des dépenses de fonctionnement réalisées**2- Evolution des recettes de fonctionnement réalisées**

Le déficit entre les recettes et dépenses de fonctionnement est lié à la location du véhicule frigorifique dans le cadre de la livraison des repas à domicile auprès de la société « Le petit forestier ».

SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Situation comptable (au 31/12/2025)

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 249 668.04€

Recettes : 232 428.80€

Déficit 2025 : - 17 239.24€

Excédent N-1 : 198 986.40€

Excédent cumulé : 181 747.16€

- **Section d'investissement**

Dépenses : 3 181.86€

Recettes : 2 539.68€

Déficit 2025 : - 642.18€

Excédent N-1 : 2 888.95€

Excédent cumulé : 2 246.77€

EXCEDENT TOTAL :

(Fonctionnement/Investissement) : 183 993.93€

RAR : 0€

EXCEDENT TOTAL-RAR : 183 993.93€

III- Engagements 2026

1-Projection des recettes et dépenses de fonc

a- Projection des dépenses de fonctionnement 2026

- Maintien des charges à caractère général lié à la prise en charge de la location du véhicule frigorifique pour le portage de repas à domicile.
- Une augmentation de 2 % sera appliquée pour les charges de personnel et frais. Cela est dû à la prise en compte du glissement vieillissement technicité (GVT), de l'augmentation du point d'indice et de l'augmentation des charges, le PPCR, l'évolution du taux de contribution employeur à la CNRACL de 3 points par an ainsi qu'à l'évolution de carrière des agents.
- Mise en place d'une participation aux frais de restauration scolaire auprès des familles les plus en difficultés

	Prévisions 2025	2025 (Réalisés)	Prévisions 2026
Charges à caractère général	135 000€	117 047.34€	135 000€
Charges de personnel et frais assimilés	125 000€	108 204.09€	127 500€
Autres charges de gestion courante (aides, secours, subventions, participation financière pour la restauration scolaire...)	25 000€	22 807.18€	27 000€

b- Projection des recettes de fonctionnement 2026

La dotation de la mairie au CCAS sera de 165 000€. La demande a été faite auprès de la Mairie.

Le CCAS bénéficie également chaque année de subvention de la part du Département et plus précisément sur les crédits de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie dans le cadre l'appel à candidature « initiatives culturelles » et « initiatives activités physiques adaptées ». Ceci a pour but de lutter contre l'isolement des publics fragiles et vulnérables.

Le Département contribue à hauteur de 2000€ pour « les initiatives activités physiques adaptées » et 1000€ par action dans la limite de 4000€ pour « les initiatives culturelles ».

c- Etat de la dette

Le CCAS n'a pas d'emprunt.

d- Projets

- Travail sur les logements indécents et insalubres

Le CCAS continue d'intensifier la lutte contre le mal logement sur le territoire, qui concerne les habitations en termes de non-décence, d'infractions au règlement sanitaire départementale ou d'insalubrité.

Le CCAS travaille en collaboration avec les partenaires tels que l' qui transmet les signalements d'usagers, des assistantes sociales, gendarmerie afin de visiter les logements et de rendre un rapport complet sur l'état du logement.

Le CCAS œuvre avec la CLCV mais également avec les services de la mairie (DGS, urbanisme, police municipale) afin de développer cette lutte contre le mal logement.

- Changement du véhicule des portage de repas à domicile (investissement)

Le CCAS souhaite changer le véhicule servant au portage de repas à domicile ; le véhicule actuel étant usagé.

- Poursuites des activités séniors

Le CCAS souhaite poursuivre les activités en faveur des séniors.

Il est important de notifier l'augmentation accrue des inscriptions et donc des participations des seniors aux activités proposées par Mme Mouriks.

- Jardins familiaux

À la suite de la dernière assemblée générale de l'association « les jardins du Baudet », il a été de nouveau énoncé le besoin d'un abri de jardin collectif.

Un abri de jardin collectif a un coût estimé à 5000€.